

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 octobre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Délibération n° BC-2022-051

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE CONSERVATION PRÉVENTIVE DES COLLECTIONS DU MUSÉE DES COMTES DE PROVENCE

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 octobre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- HOFFMANN Olivier donne procuration à BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien.

Absent : DELZERS Catherine.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière culturelle, et notamment de gestion d'équipements culturels dont le Musée des Comtes de Provence, qui justifie de l'appellation « Musée de France » ;

CONSIDERANT que le Musée des Comtes de Provence, classé Musée de France, va entrer dans une phase de travaux touchant les bâtiments mais aussi les collections à partir de 2024 ;

CONSIDERANT que les conditions de conservation des objets et œuvres d'art du Musée des Comtes de Provence, sont spécifiques et doivent être maîtrisées durant ces travaux, sinon des dégâts irréversibles pourront être causés aux collections ;

CONSIDERANT la nécessité d'étudier les conditions de conservation au sein des espaces et des bâtiments afin d'organiser la gestion et le déplacement des collections durant ces travaux ;

CONSIDERANT que la DRAC PACA préconise le recours à ce type d'étude préventive des collections en cas de travaux sur le bâtiment ;

CONSIDERANT que le coût de l'étude préventive de conservation des collections est estimé à 28 000 € HT soit 35 000€ TTC ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'étude tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Etude préventive de conservation des collections du Musée des Comtes de Provence	28 000 € HT	Autofinancement	14 000 €	50 %
		Subvention DRAC PACA	14 000 €	50 %
TOTAL	28 000 € HT	TOTAL	28 000 €	100 %
		dont autofinancement	14 000 €	
		Subvention DRAC PACA	14 000 €	

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 5 septembre 2022 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 14 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative à une étude préventive de conservation des collections du Musée des Comtes de Provence, représentant 50 % du budget de l'étude.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

La dépense correspondante sera prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 octobre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 13/10/2022
et affichage le 13/10/2022

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND